

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La loi sur les épidémies, un monstre législatif

Avec la loi fédérale sur les épidémies, les services de M. Alain Berset ont bricolé un de ces monstres législatifs de portée extensible et de rang manifestement constitutionnel comme on en faisait dans les années septante. En lisant les huitante-sept articles de la loi et l'épais message qui les accompagne, on a le sentiment que la lutte contre les épidémies commencera le 22 septembre, que rien ne se faisait avant, que tout est nouveau, et terrible, et qu'il est déjà presque trop tard, et que seule la Confédération, qui sait tout et qui peut tout, est à la hauteur.

En réalité, les cantons assument parfaitement leur compétence en matière d'épidémies. Rien ne peut leur être reproché. Et la Confédération ferait mieux de s'occuper de ses affaires, de notre souveraineté, par exemple, qu'elle est en train de saborder. Mais, à ses yeux, la compétence des cantons est une situation précaire qui ne présage rien de bon. Rien n'est plus important que de les en priver.

La loi sur les épidémies ajoute à l'engorgement chronique du droit fédéral tout en nous privant des bénéfices d'une pratique cantonale de plusieurs décennies. Elle augmentera l'anonymat bureaucratique dans les relations entre les médecins, les patients, les laboratoires, les hôpitaux et les pouvoirs publics. Elle suscitera aussi l'effolement récurrent des basses-cours bureaucratiques à chaque bruit d'épidémie colporté par la grande presse.

Il faut être conscient que ce n'est pas au Conseil fédéral, ni à M. Berset qu'échoiraient les compétences enlevées aux cantons. Ce ne sont pas eux qui planifieraient les mesures épidémiologiques, mais bien l'Office fédéral de la santé publique, l'OFSP, celui-là même qui s'était engagé pour dépénaliser la consommation du cannabis et faire accepter la distribution d'héroïne comme une thérapie. Il importait de le rappeler, car le système vit trop bien de nos amnésies.

L'OFSP, entité non pas politique mais administrative, commandera aux

cantons. C'est sous son contrôle qu'ils exécuteront les programmes nationaux visant à détecter, à surveiller, à prévenir et à combattre les maladies transmissibles (art. 5). L'OFSP pourra ordonner aux cantons de prendre certaines mesures en prévision d'un risque spécifique pour la santé publique, notamment des mesures de détection et de surveillance des maladies transmissibles, des mesures visant les individus, des mesures visant la population, des mesures de distribution de produits thérapeutiques (art. 8). «Notamment», dit l'article, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir d'autres mesures de flicage sanitaire. Quant aux cantons, ils exécutent la présente loi dans la mesure où son exécution n'incombe pas à la Confédération (art. 75). Déchéance absolue: de souverains, les cantons seront devenus de simples exécutants, aux pouvoirs limités, surveillés de près par une bureaucratie opaque et non dépourvue d'arrière-pensées idéologiques.

Il n'est pas exagéré de dire que celui qui sera à la tête de l'OFSP sera à la tête de la politique générale de la santé en Suisse. La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, par exemple, permettra à elle seule à l'OFSP d'intervenir non seulement dans la formation des médecins et du personnel infirmier, dans la gestion des hôpitaux et les politiques sanitaires cantonales, mais aussi dans les programmes d'une Ecole publique déjà trop médicalisée.

Ce n'est pas tout, car la bureaucratie et l'expertocratie ne se connaissent pas de frontières. L'OFSP travaillera en lien étroit avec l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, dont les avis pourront déterminer des interventions fédérales (art. 6). L'art. 62 prévoit que, si cette mesure leur est nécessaire pour exécuter la présente loi, l'OFSP et les autorités cantonales compétentes peuvent communiquer des données personnelles, y compris des données concernant la santé, à des autorités étrangères ou à des organisations supranationales ou internatio-

nales qui accomplissent des tâches similaires.

Il y a de quoi s'alarmer, surtout quand on lit la suite de l'art. 62: ... pour autant que l'Etat concerné, et notamment sa législation, ou ces organisations assurent aux personnes concernées un niveau adéquat de protection de la personnalité. Il y a, dans les bureaux de Berne, comme une épidémie d'inconscience et de cécité politiques.

La délation est à la mode; le délateur, rebaptisé «lanceur d'alerte», est un héros; le journalisme *people* et persécuteur se présente comme un martyr de la vérité; les fouines américaines se glissent dans les ordinateurs du monde entier; et l'administration fédérale ne trouve rien de plus intelligent à faire que de diffuser tous azimuts les données personnelles de citoyens suisses, leurs noms, prénoms et adresses, les résultats de leurs analyses médicales et leur éventuelle appartenance à des groupes à risques!

Le rôle du politique serait pourtant plutôt de protéger les citoyens contre ce type d'intrusion.

Sur le fond, la transmission de renseignements médicaux à la justice ou aux assurances est déjà délicate à gérer par le médecin traitant. Elle est impensable, organisée par des fonctionnaires suisses à l'adresse d'administrations

étrangères ou de groupements supranationaux.

Rappelons, autre rappel nécessaire, que Mme Chan, la directrice de l'OMS, avait annoncé un cataclysme planétaire sans précédent avec la grippe H1N1. Alarmisme coûteux, anxiogène et sans lendemain. On a dit que les experts qui avaient préparé les déclarations de la dame étaient à la botte de groupes pharmaceutiques. Vrai ou faux, il est sûr que, si l'on continue dans l'esprit de la nouvelle loi sur les épidémies, le pouvoir sanitaire appartiendra à la mafia économique ou idéologique qui saura squatter cet organisme mondial échappant à tout contrôle et à toute sanction (Mme Chan a été réélue sans problème après l'affaire H1N1; elle restera au pouvoir jusqu'en 2017).

Avec la loi sur les épidémies, les politiciens défaillants abandonnent les populations qu'ils sont censés protéger aux caprices d'une entité sans âme, sans forme, sans responsable.

La loi sur les épidémies est centralisatrice, étatiste, internationaliste et discrétionnaire. Il faut remonter loin pour en trouver une aussi inutile, inefficace et liberticide. Et il faut avoir perdu tout sens de la liberté personnelle, des souverainetés cantonales et de l'indépendance de la Suisse pour ne pas la rejeter.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Brèves et piquantes

Un district mal dessiné

La commune de La Sarraz boude le projet de Centre aquatique de Morges, porté par l'association régionale du district. Il en va de même, semble-t-il, des communes voisines, Ferreyres, Pompaples, Orny. On les comprend. Morges n'est pas à deux pas, même si c'est leur chef-lieu. Ces communes sont plus proches d'Orbe, voire d'Yverdon, que des bords du Léman, géographiquement et peut-être moralement.

La Constituante de 2003 voulait faire moderne. Elle a donc relégué aux oubliettes les dix-neuf anciens districts, qui correspondaient parfois à des circonscriptions plusieurs fois séculaires. Mais elle n'a pas trouvé de meilleure organisation territoriale et, restant au milieu du gué, s'est bornée à disposer que les districts devaient être au nombre de huit à douze. Le législateur, par la suite, s'est arrêté à dix, créant au moins trois anomalies: un district du Jura-Nord vaudois démesuré (dont la Justice de Paix semble parfois débordée); un district lémano-alpestre Riviera-Pays d'Enhaut sans autre facteur d'unité que la ligne du MOB; et ce district de Morges englobant la région de La Sarraz, avec Orny outre-Mormont, ainsi que Pompaples (et l'hôpital de Saint-Loup rattaché au réseau hospitalier du Nord vaudois...): le Milieu du Monde ne peut pencher principalement vers l'adret lémanique.

Le directeur de l'Association pour la région Cossonay-Aubonne-Morges se console: «Le district ne va pas se construire en un projet». Gageons qu'il n'intégrera jamais vraiment sa partie la plus septentrionale.

Haro sur le Maudet!

Dans le contexte de la campagne sur l'armée de milice, M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat genevois et capitaine au militaire, expose ses idées visionnaires (24 heures du 22 août) sur la politique de sécurité. Il conçoit une armée à effectif réduit (il a parlé précédemment de 20000 hommes) en service long, pour que la formation et l'entraînement de nos soldats soit à la hauteur des nouvelles menaces; et l'instauration d'un service citoyen permettant de choisir entre le militaire et d'autres tâches: police, prisons, garde-frontières, pompiers. Donc des soldats plus professionnels et des amateurs dans la police et les pénitenciers?

Au demeurant, M. Maudet ne dit pas comment on assurerait la sécurité des installations stratégiques avec moins de 10000 hommes pour l'armée de terre (les forces aériennes en comprennent quelque 12000), quand on sait qu'il en faut déjà 5000 pour sécuriser Kloten – ou Cointrin! – sur une certaine durée. Dire que M. Maudet est ministre de la sécurité de son Canton...

J.-F. C.

Entretien du mercredi

Après de longues vacances d'été, occupées en partie par une importante campagne politique dont la Ligue vaudoise tient le secrétariat, nous avons le plaisir de reprendre nos Entretiens du mercredi.

Il convient de commencer en fanfare avec un thème de plus en plus préoccupant: la suprématie que prend le droit européen et international sur le droit suisse. Souvent imposée contre le gré de nos autorités, ou en raison de leur faiblesse, cette suprématie nécessite-t-elle une réaction? L'UDC a récemment fait des propositions dans ce sens. Mercredi 11 septembre, M. Yves Nidegger, conseiller national, sera des nôtres pour évoquer ces questions. Venez nombreux!

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

Prochain rendez-vous:

11 septembre: Droit suisse contre droit européen, avec Yves Nidegger, conseiller national UDC.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Marche et démarches

Nous n'espérons pas être cru en affirmant cette stricte vérité que nous avons entreprise la présente étude bien avant de tomber sur l'exquise *Théorie de la démarche* d'Honoré de Balzac. D'un coup, ce qui devait être un article de vacances pour *La Nation* devenait un hommage dont nous mesurons l'insuffisance. Mais continuons, ou plutôt, commençons.

Commençons par déplorer la vision étroite de Virgile qui écrivait, au vers 405 du chant I de l'Énéide: *Et vera incessu patuit dea...*¹ alors que ce n'est pas seulement la déesse Vénus que l'on reconnaît à sa démarche, mais n'importe quel mortel pourvu de ses deux jambes.

La démarche de chacun de nous est en effet aussi exclusive que son code génétique. Elle révèle mieux que tout discours la réalité unique du sujet, sa densité humaine et ses divisions les plus cachées.

Pour conduire une telle étude avec quelque profit, il faut détailler et ne pas se contenter, par exemple, d'évoquer paresseusement une «démarche énergétique». Car le pas énergétique est légion. Il y a celui de l'homme tendu vers son but, penché en avant, les joues gonflées, les oreilles dans les épaules, le regard axé sur l'horizontale sous les sourcils froncés, la bouche serrée, les joues pleines d'air, les bras battant l'air comme de raides balanciers. Qu'a-t-il de commun avec cet autre pas énergétique que développe l'individu dressé de tout son long, incurvé contre l'arrière, qui présente au vent sa poitrine gonflée, enfonce ses talons dans le bitume, relève le menton, l'œil clair, les coudes à angle droit.

Le premier est énergétique par considération des fins, le second l'est par nature: il est fort possible qu'il n'aille nulle part et qu'il se suffise à y aller énergiquement.

Énergique encore, le pas de la femme volontaire que sa robe étroite contraint au petit pas. Les hanches qui se tordent et projettent le pied pour gagner quelque distance, la robe qui craque sous l'effort: énergie rentrée, puissante et impuissante, furibonde... Elle souffle tant et si fort qu'on croit distinguer de petits nuages, comme aux buffles des bandes dessinées.

Ne détaillons pas trop non plus. On le sait, la réalité est fractale et chacune de nos observations pourrait être le titre d'un chapitre sans fin. Il faudrait énumérer l'influence de chaque partie de notre corps sur le processus ambulateur, non seulement la voussure du pied, l'angle des hanches, la cagnosité des genoux et les callosités des coussinets, mais aussi, de proche en proche, la tête pivotante d'os ou de titane du fémur, la tenue du dos, la contention des épaules, la ligne du cou, le regard même. Un regard conquérant fait un marcheur élégant d'un individu podagre et trapu. Refusant de succomber à l'hérésie décadente et d'ailleurs archaïque du «nouveau roman», nous avons pris le parti de nous en tenir aux détails que nous sommes apte à relier à l'ensemble en temps réel, c'est-à-dire au fil de la lecture.

Les façons de marcher déterminées par une bizarrerie mentale ou physique appellent une approche chirurgicale ou psychiatrique, légitime sans doute, mais qui n'instruit guère l'honnête homme et (donc) lecteur de *La Nation* auquel nous prétendons nous adresser.

Nous ne citerons donc que pour l'éliminer la démarche du maniaque qui évite les joints des dalles, attaque les escaliers du pied gauche ou comptabilise ses pas.

Nous ne nous attarderons pas davantage à la démarche moins insensée, sinon moins coûteuse, mais tout aussi capricieuse, quoique moins capricante, étant de plus en plus lourde, de la dame errant de Bucherer à Esprit et à Svarowski en passant par Beldona, en proie à de violentes compulsions acquiescentes.

Glissons sur une démarche propre aux temps incertains que nous vivons, incertaine elle aussi, celle de l'encombrant piéton qui téléphone sur la rue, freinant, accélérant, errant de gauche et de droite, gesticulant pour mieux convaincre l'interlocuteur, modifiant son allure et jusqu'à sa destination selon les aléas de la conversation, à l'image de ces bateaux céréaliers qui changent de cap et divagent d'un océan à l'autre au gré des coups de bourse et des changements de propriétaires, au risque de n'accoster jamais.

Evoquons encore, non sans quelque répugnance, les individus corpulents que leur complexion d'origine avait destinés à la minceur. Les hanches à l'étroussée innée rapprochent sans espoir des cuisses à l'épaisseur acquise, lesquelles se rejettent l'une l'autre dans un agressif chuintement de tissu.

Négligeons, comme il le fait lui-même, ce politicien surcorpulent qui progresse comme une toupie en fin de course, incarnant jusqu'à la limite extrême du possible ce fait bien connu que la marche est une succession de déséquilibres compensés.

Accordons quelque lignes à la démarche éclatée et flasque de l'adolescent dont la croissance interne n'a pas suivi sa croissance extérieure: il projette aléatoirement ses pieds de géants qui l'empêchent de marcher, alternant les enjambées et les pas minuscules comme le vieux Malherbe alternait les grands vers avec les plus petits, son corps suivant tant bien que mal la direction générale, secoué et flageolant de toute part.

Quand l'esprit prend excessivement le dessus sur le corps, ou la volonté sur la nature, ou le but sur les moyens, la démarche manifeste une dissociation de la personne. Ainsi de ce buste rigoureusement immobile qui me dépasse chaque matin, entraîné à grande vitesse par des jambes haut fendues, compas trop ouvert qui avale forcenément l'espace.

Autre démarche dissociée, celle de l'amateur d'art. Le torse est fortement incliné vers l'arrière – la bonne distance de contemplation artistique ou photographique se trouve toujours, mystérieusement, cinquante centimètres en arrière de l'appareil locomoteur –; à chaque pas, le bas actif percute le haut contemplatif, comme un piston sorti de sa chambre qui martèlerait le plancher d'une voiture automobile. Ce contrepoint disjonctif détermine une sourde douleur insensibilisante qui irradie l'aîne et la colonne, remplit les muscles fessiers de fourmis et, de proche en proche, stérilise le corps et l'esprit tout entiers.

Troisième dissociation, causée par une conscience – ou peut-être une défiance – excessive de soi. *Vais-je bien le monter?* se dit le marcheur en voyant le trottoir s'approcher. Dois-je plier, fléchir, courber, lever, rentrer le genou, la cheville, le pied, la hanche? et mes épaules,

obliques? et mon dos, droit ou courbé? Mon...? Trop tard, le trottoir est là, l'échéance est immédiate, les mesures d'urgence s'imposent... il saute grotesquement et se reçoit de même.

Chacun aura reconnu un ancien maître de latin, sédimenté des genoux, des hanches, de l'échine, de la nuque et, selon notre thèse liminaire, de la connectique neuronale. Avec l'âge, cette dissociation du corps et de l'esprit s'était installée dans son moi profond. La raideur maladroite était devenue sa vraie nature.

Passons au niveau supérieur de celui qui n'en peut plus de se penser en soi et de convenir à soi-même. La trop pleine conscience de sa présence au monde l'ouvre à une tension houleuse qui le traverse en diagonale. Il tangué des épaules, roule de la tête, écarquille les yeux par le haut, les plisse par le bas, élève ses pommettes, étend sa bouche en direction de ses épaules, prolongeant les plis qu'il amorce en étirant les tendons du cou, creuse son dos, plie ses jambes à l'envers des genoux. Qu'il nous manque, le substantif propre à désigner cette démarche que nous qualifierons, au plus approchant, de rengorgeante!

Seul l'homme va de la sorte, et c'est réconfortant. A titre compensatoire, signalons l'exclusivité féminine dans cette démarche faite de petits pas rapides, se déployant verticalement selon un tracé spiraloïde, du genou aux omoplates et retour; le creux du coude est tourné vers l'extérieur, ce qui tire les épaules en arrière et dégage le buste; idéalement, le coude est plié, ce qui amène la main, mi-fermée, à la hauteur des épaules. Cette démarche délicate ne serait qu'affectation vulgaire chez l'homme, indice probant des étroites limites de la théorie du *gender*.

Pourquoi la marche à grands pas d'une femme musclée à talons hauts, sculpture en marche serrée dans une robe mi-longue, émeut-elle si puissamment l'imaginaire fasciste tel qu'il se révèle sur les affiches d'époque? Le talon aiguille fait ressortir le galbe du mollet et tend le quadriceps. Les hanches sont larges et vigoureuses, la poitrine résiste au balancement ordinaire de la marche, les cheveux longs sont maîtrisés par un ruban, ou plutôt, sans doute, une lanière. Cet érotisme héroïque évacue sensualité et tendresse dans la perspective d'un affrontement sauvage dont le mâle ne doute pas d'être le vainqueur physique... et, qui sait, en arrière-fond névrotique, le dominé infantile.

Brève incise sur la beauté. *Qu'ils sont beaux sur les montagnes, les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles*, n'hésite pas à clamer Esaïe au verset 7 de son chapitre 52. Nous n'aurons certes pas l'outrecuidance de voir ici l'annonce prophétique du présent article et de la thèse qui l'inspire. Mais il est vrai que celui qui franchit les monts pour apporter une bonne nouvelle habite fortement son corps. Les pieds du messager, c'est-à-dire de l'ange, sont beaux parce qu'ils «font sens», comme disent les théologiens d'aujourd'hui. Là encore, la beauté n'est qu'une vérité rendue sensible!

Les plus grands peintres peignent à représenter le Christ marchant sur l'eau. Non certes ceux du Moyen Âge, où l'on

se contentait d'une représentation symbolique. Mais dès la Renaissance, le problème se pose avec acuité. Si on voit l'entier du pied, l'eau semble vitrifiée. Tel peintre prudent ou respectueux l'éloigne, nimbe son corps de lumière ou suscite une vaguelette camouflant le contact mystérieux. On voudrait une démarche douce et sûre, un toucher marquant légèrement et brièvement l'eau, ne donnant l'impression ni de marcher sur de la pierre vernie ni de flotter dans les airs. Un peu à la manière de l'elfe Legolas, effleurant à peine la neige quand ses compagnons les plus légers enfoncent jusqu'au front. Mais le miracle se défend, il échappe aux plus grands et leur échec est générateur d'une salutaire humilité.

Il faudrait encore parler de quelques livres, *Le Marcheur illimité*, *Petit traité de la marche en plaine*, *Les Rêveries du promeneur solitaire*; des souffrances inouïes infligées par les cent kilomètres de Bienne; de Michel-Ange, qui peignait faux exprès, paraît-il, collant le talon du marcheur au sol pour donner, par une tension imperceptiblement dysharmonieuse, l'illusion du mouvement; de la légende du chemin d'or menant au roi et qu'aucun des prétendants à la main de la princesse n'osa fouler en son milieu, fors celui qui l'aimait; du timide qui marche «une valise dans chaque main»; du pas de l'oie et de la marche en canard; de la démarche précautionneuse du troisième âge décalcifé; des démarches professionnelles, agricole, nautique, péripatéticienne; de ce héros de Lawrence Durrell qui redécouvre entièrement le monde au gré des tout petits pas très lents que lui impose sa maladie de cœur; de la différence essentielle entre celui qui marche en parlant et celui qui parle en marchant; de ces personnes qui posent leurs pieds comme s'il s'agissait des pieds d'un autre; de ceux qui changent de démarche chaque fois qu'ils changent de souliers; du somnambule qui, aux dires d'Arthur Koestler, symbolise la marche à la fois sûre et aveugle du progrès scientifique...

En un mot, il faudrait traiter individuellement ces sept milliards de piétons qui, sur les chemins du monde, prouvent leur unicité en marchant.

Concluons en évoquant la démarche absolue, celle qui se suffit à elle-même, absorbant dans sa discrète perfection les considérations parasitaires telles que but, délais, fatigue du sujet ou accidents de la route. C'est, tout simplement – divine simplicité qui nous ramène à la déesse –, le pas *juste*. Toute la personne y participe, chaque partie du corps, le souffle tout entier de l'âme y contribuent en parfaite plénitude. L'évidence pure de sa trajectoire est telle que le poète le plus inspiré, *a fortiori* le soussigné, n'y peut rien ajouter ni rien en élucider, juste la contempler dans un silence immobile et reconnaissant.

O. D.

¹ On reconnut la déesse à sa démarche. A côté de cette traduction qui nous arrange, mentionnons celles de Jean Regnault de Segrais: *Sa démarche divine enfin la fait connaître* et de Marc Chouet: *Et toute sa démarche annonce la déesse*.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Votations du 22 septembre 2013

Initiative «oui à l'abrogation du service militaire obligatoire»:

NON

Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme:

NON

Modification de la loi sur le travail:

OUI

Consortiums de construction: le libéralisme contre la concurrence

L'un des paradoxes du libéralisme est que l'axiome du marché se régulant lui-même pour atteindre la meilleure efficacité aboutit en pratique à imposer aux entreprises une foule de lois étatiques et la surveillance de puissantes autorités administratives, dont on peut douter que les amendes salées qu'elles infligent aux entreprises ne soient pas répercutées sur les consommateurs; tout cela pour permettre au marché de fonctionner tout seul...

La révision de la loi sur les cartels, élaborée par le Conseil fédéral et adoptée par le Conseil des Etats¹, nous propose un nouvel avatar des incohérences de la théorie économique libérale. Un nouvel article 5 déclare illicites en tant que tels, sans considération de leur influence sur la concurrence, certains accords verticaux et horizontaux. Les accords horizontaux, soit entre entreprises effectivement ou potentiellement concurrentes, sont illicites s'ils

1. fixent directement ou indirectement des prix,
2. restreignent des quantités de biens ou de services à produire, à acheter ou à fournir,
3. opèrent une répartition géographique des marchés ou une répartition en fonction des partenaires commerciaux.

Dans la construction, les entrepreneurs et entreprises générales ont l'habitude de se réunir en consortiums pour assumer certains chantiers. En effet, les maîtres d'œuvre désirent souvent n'avoir qu'un ou quelques interlocuteurs sur un chantier, alors que des dizaines de corps de métier sont nécessaires à sa réalisation. Chaque étape de la construction demande, durant un temps restreint, un engagement important de personnel spécifique qu'une seule entreprise peine à fournir. De plus, les responsabilités et risques financiers sont importants et appellent à un partage des profits et des risques. Pour les chantiers dépassant le cadre des villas jumelles, seule une poignée d'importants conglomérats sont capables d'assurer, en entreprise générale, l'entier des travaux.

Ainsi, il est fréquent que des entrepreneurs potentiellement concurrents s'allient. Pour les chantiers d'infrastructures, portant sur des milliards, même les grands groupes doivent coopérer afin d'en assumer l'exécution et les risques. Pour des chantiers plus modestes, il peut s'agir soit de petites entreprises s'alliant pour faire jeu égal avec les acteurs importants, soit d'une entreprise internationale s'alliant avec un entrepreneur connaissant mieux les interlocuteurs et réglementations locales.

Ces consortiums, permettant justement une certaine concurrence entre entreprises petites et grandes, globales et locales, remplissent manifestement tous les critères d'un accord illicite. Le projet de loi leur permet certes de renverser la présomption d'illicéité en prouvant que l'entente est justifiée par des motifs d'efficacité économique. Cependant, c'est à l'entrepreneur d'en apporter la preuve, et non à la Commission de la concurrence et c'est à lui de supporter les conséquences de l'absence de preuves.

Les entrepreneurs qui prendront désormais le risque de se constituer en consortium, même pour l'érection d'un petit immeuble locatif, pourraient se voir confrontés à une procédure judiciaire lourde, impliquant le recours à de savants experts et dans laquelle ils sont présumés coupables.

Nos parlementaires libéraux (alliés aux socialistes, qui gardent toujours le préjugé qu'un patron est par définition un profiteur qu'il convient de toute

façon de punir) risquent donc, au nom de la libre concurrence, de tuer une institution de la construction en Suisse qui a permis à de nombreux petits entrepreneurs de rivaliser avec les conglomérats internationaux qui ont pris pied dans notre pays.

En guise de conclusion, nous notons encore sur le plan juridique que cette révision législative interdisant de manière absolue certaines formes d'ententes commerciales est inconstitutionnelle, puisque l'article 96, alinéa premier, de la charte fondamentale donne à la Confédération le mandat de légiférer contre les «conséquences sociales et économiques dommageables des cartels et des autres formes de limitation de la concurrence», et non pas contre toute entente de manière générale.

OLIVIER KLUNGE

¹ Cf. www.parlament.ch/f/suche/pages/curia-vista.aspx, objet N° 12.028.

Revue de presse

Ordre judiciaire vaudois

Dans *24 heures* du 30 août, Christophe Piguet, bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois, souhaite l'instauration d'une nouvelle instance indépendante du pouvoir politique, un Conseil de la magistrature, pour surveiller l'Ordre judiciaire et le Ministère public:

Au fil du temps, le Grand Conseil a constitué beaucoup de commissions pour s'occuper de l'Ordre judiciaire. Il y a celle qui s'occupe de la nomination des magistrats, une autre de la haute surveillance, une autre de la gestion. Je m'arrête là. Or ces commissions, dont les membres ne sont pas tous des juristes, loin de là, travaillent de manière peu coordonnée. Ce n'est pas un reproche. Mais le Grand Conseil est un parlement de milice. En plus, il est soumis à de fortes pressions politiques et médiatiques, qui obligent ses membres à prendre publiquement position. Pourtant, le Grand Conseil ne devrait pas s'immiscer dans l'administration de la justice ou dans le contrôle disciplinaire des juges. Sinon, toute affaire banale prend une ampleur médiatique démesurée qui nuit à l'image de la justice. Un Conseil de la magistrature remplacerait donc avantageusement, et avec discrétion, il faut le dire, toutes ces commissions. Il est aussi regrettable que les juges cantonaux doivent obligatoirement s'affilier à un parti pour être élus. [...]

Cette proposition de créer un Conseil de la magistrature apparaît pertinente à nos yeux, peu compétents il faut l'avouer.

Quant à l'abandon de l'obligation d'affiliation partisane pour être élu juge cantonal, le bon sens suffit à lui seul à l'imposer, en théorie. Seulement voilà: les partis refuseront de perdre les revenus liés à l'élection de leurs poulains. L'élan devra donc être donné par les citoyens.

Ph. R.

Vision réaliste

La guerre civile en Syrie inspire à M. Jacques Pilet («Ravage de l'amnésie», *L'Hebdo* du 29 août) cette analyse qui nous semble perspicace:

Une couche supplémentaire de bombes, voilà ce que préparent les Occidentaux pour venir en aide au peuple martyr de Syrie.

Les désastres irakien, afghan et libyen n'ont pas suffi. Frapper au nom des grands principes puis laisser pourrir une

situation qu'on ne contrôle plus: triste politique. [...]

Aux dires des partisans du bombardement des positions tenues par l'armée de Bachar, cette riposte serait une punition pour l'usage des armes chimiques par le potentat syrien. Et si cet usage était le fait des rebelles islamiques?

[...] Un homme est de cet avis. Pas n'importe qui. Hans Martin Blix, le chef de la mission d'observation de l'ONU en Irak en 2002. Aucune arme de destruction massive n'avait été trouvée chez Sadam Hussein. Mais Bush ignore son rapport et déclencha les hostilités. Le Suédois a déclaré au micro de la Radio suisse romande que dans le cas de Damas, la plus grande prudence s'imposait. Jugeant «improbable» que le forfait soit le fait de l'armée syrienne. Comment expliquer dès lors que l'hypothèse d'une provocation ne soit pas envisagée un instant à Washington et à Paris? MM. Obama et Hollande ont dans le même temps affirmé qu'il n'y avait aucun doute sur la culpabilité du régime honni et qu'ils exigeaient une enquête onusienne. A quoi bon puisque leur conviction est acquise? [...]

L'analyse réaliste de M. Pilet nous démontre que l'enthousiasme journalistique pour «le printemps arabe» s'est considérablement refroidi. Ce qui n'empêchera peut-être pas le détenteur du Prix Nobel de la paix, Obama, et le socialiste français Hollande de lancer leurs missiles sur la Syrie – ils l'auront peut-être fait quand vous lirez ces lignes. Que ne ferait-on pas pour assurer le triomphe de la démocratie universelle?

E. J.

Condoléances

Le 27 août, les honneurs étaient rendus à Madame Jacqueline Bercher, née Junod, décédée des suites d'une longue maladie. Très cultivée, Mme Bercher aimait à recevoir avec son mari. C'est dans leur chalet de la Faraz, sur les pentes du Mont-Pèlerin, que tous les responsables de la Ligue vaudoise se retrouvent chaque automne, pendant deux jours, pour préparer les activités de l'année suivante.

Nous assurons son mari et leur fils, MM. Henry et Olivier Bercher, tous deux membres de notre mouvement, ainsi que leur famille, de notre très vive sympathie.

Réd.

Votations du 22 septembre: témoignages

La publication de Jean-Jacques Langendorf *Une digue au chaos – L'armée des citoyens*¹, avec sa préface de Philippe Leuba, comporte la collaboration de Mathias Tuscher. En effet, il semblait indiqué qu'aux côtés de l'historien réputé, un officier supérieur expérimenté apporte son lot de témoignages vécus et récents, démontrant la réalité des qualités de notre service de milice, dont voici d'autres exemples.

La milice et les sportifs

Un officier général visite le centre de compétences du sport dans l'armée à Macolin. Il s'interroge sur les motivations de ces jeunes sportifs et sur l'importance pour eux de servir leur Pays. Il organise alors un atelier sur le thème de l'armée de milice.

Les sportifs provenant de sports différents – handball, saut à ski, biathlon et course d'orientation – ont à répondre à la question: «Quelles sont les alternatives à notre armée de milice?» Et voici leur réponse unanime: «Il n'y a pas d'autre alternative que la milice. Car l'armée peut profiter pleinement de nos compétences sociales et techniques, utilisées selon les besoins. Pour nous, c'est une fierté de pouvoir servir à notre façon les intérêts de notre Pays!» Ils relèvent de plus l'importance de l'uniforme et l'un d'entre eux propose même que l'uniforme soit plus présent, y compris dans les compétitions...

Pouvoir compter sur les champions olympiques tels que Dario Cologna ou Simon Amman au sein de l'institution apporte un rayonnement unique à notre armée!

Valeur du système de milice suisse: témoignages

... du commandant d'un bataillon de carabiniers: «La reconversion des pilotes de char sur le Piranha 8x8 (14 tonnes) a été effectuée en dix jours d'instruction, grâce à leurs compétences civiles et à la capacité d'adaptation du soldat de milice.»

... du chef d'état-major du Swiss Raid Commando 2005: «Sur dix-huit

éditions, les miliciens suisses l'ont emporté dix-sept fois, pourtant confrontés à des soldats professionnels de plus de quinze nations.»

... du commandant d'une école de recrues de l'infanterie: «Démonstration d'une attaque de section en milieu urbain, avec munition réelle, en quinzième semaine de l'école de recrues, devant le Général Gouverneur militaire de Paris, en charge de l'opération Vigipirate. L'invité demande aux officiers supérieurs qui l'accompagnent: «Vous m'expliquerez comment ils font ça en quinze semaines avec des civils, alors que nous avons toutes les peines du monde à le faire avec des professionnels en un an...»

«Démonstration d'un drill de réaction destiné à tester le comportement du soldat lors de mises en situation. Après quatre à cinq séquences, le général invité interrompt le déroulement et ordonne à la troupe de venir à lui. Il les questionne alors sur leur profession civile: «Paysan, mon Général – Etudiant en droit, mon Général – Sans emploi, mon Général». «Eh bien, Messieurs, je suis impressionné par votre capacité de réaction, ainsi que par le discernement dont vous faites preuve à votre âge et après seulement quinze semaines d'instruction, soyez-en fiers!»

«Lors du repas qui suivit, les discussions furent principalement orientées sur le système de milice suisse et le Général de conclure: «Quelle énorme erreur la France a faite en supprimant le service obligatoire...»

Dans le dernier mois qui nous conduit à la votation du 22 septembre, de tels témoignages prennent un poids et un sens particuliers. Ils nous aident à réfléchir.

Nous emprunterons la conclusion au Général Guisan, qui savait de quoi il parlait, car elle est plus actuelle que jamais: «Aimer son pays est bien, le servir est encore mieux...»

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Editions Cabédita, 2013.

Obligation de servir: la frime de *L'Hebdo*

Le journal *L'Hebdo* fait partie des magazines qui pensent forger l'opinion. De semaine en semaine, M. Alain Jeannet, rédacteur en chef, nous offre sa professorale et péremptoire analyse de l'actualité. Le 22 août dernier, son éditorial titrait: «La grande hypocrisie». M. Jeannet nous y a fait part des réflexions les moins originales que nous ayons pu lire à propos de l'obligation de servir. Tous les poncifs y sont passés: la cyberguerre que l'on ne ferait pas, l'antiterrorisme que l'on ne prépare pas, et les brillantes idées du conseiller d'Etat Maudet, usant et abusant de son grade de capitaine. M. Jeannet dit NON à l'initiative du GSsA, mais veut réformer. Qu'il rejette l'initiative est heureux; il n'en demeure pas moins qu'il pense faux.

A la source de ses réflexions se trouve une affirmation déclamatoire: «Seul un appelé sur deux finit son école de recrue.» S'ensuit un long dossier¹, *mi-people*, *mi-bluffeur*.

Le taux d'aptitude à l'obligation de servir (armée, protection civile et service civil) en 2012 a été de 75%. *L'Hebdo* ne devrait pas oublier qu'avec le GSsA,

la protection civile passe aussi à la trappe.

L'Hebdo se plaît néanmoins à dire qu'un soldat sur deux ne finit pas son service. Que certains soldats quittent l'armée en cours de service est chose naturelle. D'aucuns se blessent, d'autres passent au service civil, d'autres partent très longtemps à l'étranger. Rappelons que blessés et expatriés paient la taxe militaire, soit 5% de leur salaire annuel. Les chiffres avancés par *L'Hebdo* sont toutefois faux. Ce n'est pas la moitié des conscrits qui ne termine pas son service. C'est un petit sixième (13-15%). Ces chiffres ont récemment été rappelés par le commandant des Forces terrestres Dominique Andrey.

L'Hebdo croit malin d'affirmer que l'armée suisse est, en fait, une armée de volontaires, ce que les vrais chiffres relativisent déjà fortement. Il commet ici plusieurs erreurs de réflexion. Celui qui reste ne consent pas – et de loin – l'effort de celui qui adhère. Une armée que la majorité de ses soldats ne quitte pas à la première occasion n'est pas une armée qui trouvera des volontaires.

Reconnaissons qu'il y a de la lâcheté à déployer mille ruses pour échapper au service militaire. Nous condamnons à ce propos la fierté de ceux – auxquels *L'Hebdo* donne complaisamment la parole – qui se vantent d'avoir échappé à une obligation constitutionnelle. Les médecins, souvent complices, devraient être sanctionnés.

C'est une autre erreur que de ne réfléchir qu'en termes individuels. Que certains tire-au-flanc profitent des faiblesses du système est inacceptable. Que les autres fassent leur service bon gré mal gré est honorable. Ceux-ci ressentent peut-être une injustice face aux menteurs; nous les comprenons. *L'Hebdo* fait mine de se ranger à leur côté et, justifiant une erreur par une autre erreur, veut chambouler toute l'organisation militaire suisse au nom de ses quelques dérèglements.

Osons adopter un point de vue collectif, et non pas individuel. Le principe devra alors demeurer le même. L'obligation de servir seule permet de réagir vite et fort. C'est dire combien elle est flexible lorsque le temps est au beau fixe. Elle doit être conçue comme la colonne vertébrale de la sécurité de la Confédération. Nous avons suffisamment démontré combien armée de milice volontaire et armée professionnelle étaient de dangereuses illusions.

Certes, nos effectifs ne sont plus les mêmes qu'au plus fort de la guerre froide. Cela ne justifie pas de changer de système. *L'Hebdo*, convaincu que l'histoire poursuit sa route vers la paix éternelle, ne peut concevoir la fin de la milice armée que comme une étape naturelle de la course du monde. L'armée suisse de 2013 trie ses recrues avec plus d'attention qu'en 1970. Les Russes étaient alors à Berlin. Les gouvernants avaient connus la peur, la vraie, celle des alarmes nocturnes, de la DCA helvé-

tique ouvrant le feu, des Allemands à la frontière. Ceux de 2013 sont des enfants de 1968. Mais d'un point de vue politique, une milice de temps de paix, même chindée par les plus couards, reste la garantie du savoir-faire institutionnel de la milice en temps de crise aigue.

Le principe militaire de la milice doit être conservé contre vents et marées; le service militaire doit continuer à primer le service civil; la PCI doit rester la voie des inaptes partiels au service militaire. Hors de cette organisation, qui a fait ses preuves, la sécurité de la Confédération ne trouvera pas de salut. Les expériences française et allemande de suspension de la conscription montrent qu'un retour en arrière est impossible².

C'est donc avant tout en osant se poser du point de vue de la communauté que l'on refusera un prétendu progressisme réformateur motivé souvent par des vues électorales, parfois par l'obsession du scoop d'un rédacteur en chef.

L'Hebdo peut conclure son article, et se croire original, en demandant à quoi sert encore une armée dans une Europe en paix. Nous lui demanderons simplement d'ouvrir les yeux sur l'Europe qui nous entoure, la crise qu'elle traverse et les frustrations qu'elle génère. L'avenir de cette Europe n'est guère réjouissant. A l'heure où nous mettons sous presse, la France se prépare à sa deuxième guerre de l'année...

FÉLICIEN MONNIER

¹ «Obligation de servir, un Suisse sur deux échappe à l'armée», dossier préparé par Kevin Gertsch et Patrick Vallélian, in *L'Hebdo*, 22 août 2013.

² «La suspension du service national français», général de corps d'armée Robert de Crémier, in *Servir pour être libres*, Cahier de la Renaissance vaudoise n° 151, Lausanne 2013.

Aspects de la vie vaudoise

Un invité surprise aux promotions

(*fm*) La rentrée scolaire s'étant faite de manière plus ou moins chaotique pour cause d'Harmos et de LEO, il n'est toutefois pas inutile de revenir quelques semaines en arrière pour évoquer ce «cadeau-surprise» offert, lors des promotions du Collège de Coppet, à leur maître de français par une classe de 9^e année. Pendant deux ans, celui-ci les a fait suer sur des textes de Me Marc Bonnant, connu entre autres pour sa parfaite maîtrise de la langue de Molière et du subjonctif imparfait en particulier; les élèves ont donc eu l'idée originale d'inviter l'avocat genevois aux promotions, lequel a accepté et prononcé, certainement sans papier sous les yeux, un de ces discours dont il a le secret.

Paillard, Bolex, Boolsky

(*fm*) Les Editions de la Thièle, à Yverdon, nous annoncent pour octobre 2013 la parution d'un livre consacré à ce que d'aucuns appellent «l'aventure Bolex». Les lecteurs de *La Nation* se souviennent peut-être de l'exposition présentée en 2004 au Musée d'Yverdon et au CIMA (Centre international de la mécanique d'art) de Sainte-Croix. Le livre publié prochainement, soutenu par ces institutions et par la Fondation Marcel Regamey, entre autres, en est à la fois la reprise et le prolongement.

Paillard-Bolex, ce sont des dizaines de milliers de caméras et de projecteurs 16 mm puis 8 mm vendus dans le monde dès les années 1930, produits à Sainte-Croix par Paillard, alors fleuron industriel de la région.

Bolex-Boolsky, c'est l'histoire de la carrière suisse de Jacques Boolsky (1895-1962), réalisateur méconnu d'une soixantaine de films avant 1939.

Richement illustré, l'ouvrage publié par les Editions de la Thièle aborde ces deux aspects en trois volets: la production industrielle des fameux appareils de cinéma, traitée par Thomas Perret; la production cinématographique privée et publique de Boolsky, présentée par Roland Cosandey; un DVD présentant quatre films de Boolsky et quatre films publicitaires de Bolex-Paillard.

A noter que trois séances de présentation de l'ouvrage, avec des projections tirées du DVD, seront proposées le mardi 29 octobre à la Cinémathèque à Lausanne, le samedi 23 novembre à

Yverdon et le vendredi 29 novembre à Sainte-Croix.

Le livre est dès aujourd'hui proposé au prix de souscription de 50 francs, auprès des Editions de la Thièle, tél. 024 425 86 03 (info@editions-thiele.com ou jfcand@bluewin.ch).

Théâtre du Jorat: soutiens réaffirmés

(*fm*) La Grange sublime de Mézières occupe une place de choix dans l'inconscient collectif des Vaudois. C'est donc avec satisfaction qu'on apprend, par la *Feuille des avis officiels* du 23 août dernier, que, «après de nombreuses années de soutien, le Canton de Vaud et la commune de Mézières ont décidé conjointement de renforcer leurs aides afin d'assurer le rayonnement régional et national du Théâtre du Jorat grâce à une convention couvrant les années 2013 à 2015».

Expositions à voir

(*fm*) Si ce n'est pas déjà fait, il vous reste encore deux semaines pour visiter l'exposition du Musée des beaux-arts au Palais de Rumine intitulée «Raisons et sentiment». Celle-ci parcourt le XVIII^e siècle en puisant abondamment dans les (riches) collections du Musée, mais bénéficie également de prêts de collections particulières et publiques. Le visiteur est entraîné dans un parcours aux quatre coins de l'Europe, où classicisme, rococo, néo-classicisme et romantisme se succèdent à une vitesse époustouflante. En plus, de salle en salle, des œuvres modernes et contemporaines placées en regard du corpus ancien montrent que l'esprit du XVIII^e siècle survit jusqu'à nos jours. [Lausanne, Musée des beaux-arts. Jusqu'au dimanche 22 septembre; du mardi au jeudi de 11h à 18h, de vendredi à dimanche de 11h à 17h]

Quel est le point commun entre Balthus, Bocion, Cocteau, Courbet, Hergé, Hodler, Steinlen, Vallotton et d'autres encore? Le Léman, bien sûr! L'exposition présentée au Musée Jenisch de Vevey sous le titre *Lemancolia* raconte l'importance artistique de ce coin de pays qui a inspiré d'innombrables peintres, graveurs et dessinateurs. A relever que des prêts exceptionnels ont été consentis par des musées (la Tate Gallery, à Londres, pour huit aquarelles de Turner!) et des privés. [Vevey, Musée Jenisch. Jusqu'au dimanche 13 octobre; du mardi au dimanche de 10h à 18h]

Félicitations

Mlle Claire-Marie Lomenech, rédactrice à *La Nation* et responsable de nos Entretiens du mercredi en 2010 et 2011, a épousé M. Jean Schertz le 20 juillet dernier à Pully. Nous adressons à nos deux amis nos meilleurs vœux de bonheur.

* * * *

Samedi 17 août, notre collaborateur et ami M. Julien Le Fort a épousé Mlle Noémie Gigon. Nos meilleurs vœux de bonheur accompagnent les jeunes époux qui, tous deux, travaillent au Ministère public du Canton de Genève. Désormais, les malfrats du bout du lac n'ont qu'à bien se tenir!

Réd.

Le Coin du Ronchon

Pantoufles im Bundeshuus

Il y a quelques années, l'engagement un peu trop rapide d'un ancien conseiller fédéral écolo-socialiste dans le conseil d'administration d'une grande entreprise de bétonnage avait fait réagir les parlementaires fédéraux. Ces derniers n'ayant pas envisagé que les bonnes manières puissent être définies autrement que par une loi fédérale, ils avaient aussitôt mis en marche la machine législative.

Si le sujet mérite ici quelque mention, c'est parce que le titre rébarbatif de l'initiative parlementaire 10.511 «Karenzfrist bei Mandaten und Funktionen für ehemalige Bundesräte» a été pour une fois joliment traduit en français: «Anciens conseillers fédéraux: pas de pantouflage avant un certain délai».

On se réjouissait déjà d'imaginer que la législation helvétique puisse ainsi s'enrichir d'une loi sur les pantoufles (abrégée LPantoufl dans le recueil systématique). On risque cependant d'être déçu. D'une part parce que le projet officiel a abandonné cette expression aussi plaisante qu'exacte au profit d'une moins poé-

tique «loi fédérale sur le délai de carence applicable aux conseillers fédéraux sortants et aux cadres du plus haut niveau hiérarchique de la Confédération qui ont quitté leurs fonctions». D'autre part parce que toutes les personnes soupçonnées de pantoufler, qu'il s'agisse des hauts fonctionnaires ou des conseillers fédéraux eux-mêmes, ont rendu un avis clairement négatif quant à une législation qui leur interdirait de pantoufler.

Exit les pantoufles, donc. De toute manière, le problème n'a pas été abordé de la bonne manière: la seule question utile est de savoir si un conseiller fédéral est bon ou mauvais. S'il est bon – il semble que ce soit arrivé dans le passé –, il respectera de lui-même les bons usages. Si en revanche il est mauvais, alors l'entreprise qui commettra l'erreur de l'engager sera déjà bien assez punie; et surtout, c'est avant, à son entrée en fonction et pendant son mandat, qu'on doit lui interdire de faire et de toucher quoi que ce soit.

LE RONCHON